

De la rénovation du CAPES externe d'histoire et géographie

Laurent CARROUE (1)

Président du CAPES externe d'histoire et de géographie

Contenue dans l'arrêté du 28 décembre 2009 (2) fixant les modalités d'organisation des concours du CAPES (certificat d'aptitude au professorat du second degré), la nouvelle maquette des épreuves fait apparaître une large rénovation du CAPES externe d'histoire et de géographie, tant dans son organisation que dans son contenu et dans les attentes du jury.

Ces importants changements influent largement sur les années de formation antérieures et sur la période même consacrée à la préparation au concours. Afin de permettre aux préparateurs et aux candidats de maîtriser ces nouvelles épreuves rénovées, il a semblé utile dans le contexte actuel de rédiger ce texte d'explicitation et d'accompagnement. Celui-ci présente d'abord dans une première partie les textes officiels, et dans une seconde partie les principaux changements intervenus et quelques pistes permettant d'accompagner au mieux la préparation des candidats.

1. La définition des nouvelles épreuves d'histoire et géographie.

A. – Epreuves d'admissibilité

1°. *Composition d'histoire* (durée : cinq heures, coefficient 3).

2°. *Composition de géographie* (durée : cinq heures, coefficient 3).

L'un des deux sujets au moins comporte des documents que le candidat utilise dans sa composition. L'un des deux sujets peut intégrer une dimension d'épistémologie et d'histoire de la discipline. La composition de géographie comporte un exercice de cartographie.

B. – Epreuves d'admission

¹ Ancien Professeur des Universités, Inspecteur Général de l'Education Nationale (IGEN).

² Consultable sur

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000021625818&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id>

Les épreuves d'admission sont composées d'une *leçon* et d'une *étude de dossier*. Au moment de sa première épreuve, le candidat tire au sort la discipline – histoire ou géographie – dans laquelle il va être interrogé, l'autre s'imposant dans la seconde épreuve.

1°. *Leçon d'histoire ou de géographie* :

- Durée de la préparation : trois heures ;
- Durée de l'épreuve : une heure (exposé : trente minutes maximum ; entretien : trente minutes maximum) ;
- Coefficient 3.

Le sujet est tiré au sort au moment de l'épreuve. Le candidat utilise des documents dont il prévoit l'utilisation en situation d'enseignement. La leçon est suivie d'un entretien avec le jury, au cours duquel le candidat est conduit à justifier ses choix didactiques et pédagogiques. Le jury met à la disposition des candidats la documentation qu'il juge utile.

2°. *Epreuve sur dossier comportant deux parties* :

- 14 points sont attribués à la première partie et 6 points à la seconde.
- Durée de la préparation : deux heures; durée totale de l'épreuve : une heure.
- Coefficient 3.

L'épreuve permet au candidat de montrer :

- sa culture scientifique et professionnelle;
- sa connaissance des contenus d'enseignement et des programmes de la discipline sur laquelle s'appuie le dossier;
- sa réflexion sur les finalités de cette discipline et ses relations avec les autres disciplines.

Première partie : étude de document(s), portant sur la discipline n'ayant pas fait l'objet de la première épreuve d'admission, suivie d'un entretien avec le jury. Présentation : vingt minutes maximum ; entretien avec le jury : vingt minutes maximum. Le candidat présente les résultats de sa réflexion, en motivant les choix pédagogiques et scientifiques qu'il effectue, sous une forme structurée et adaptée au contexte du sujet. Cette partie de l'épreuve a une dimension scientifique, épistémologique et didactique.

Seconde partie : étude d'un document portant sur la compétence «Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable». Présentation : dix minutes maximum; entretien avec le jury : dix minutes maximum. Le candidat répond pendant dix minutes à une question, à partir d'un document joint au dossier qui lui a été remis au début de l'épreuve, question pour laquelle il a préparé les éléments de réponse durant le temps de préparation de l'épreuve. La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies, pour la compétence désignée ci-dessus, dans le point 3 «les compétences professionnelles des maîtres» de l'annexe de l'arrêté du 19 décembre 2006.

C. – Le programme des épreuves.

Le programme des épreuves d'admissibilité et d'admission est constitué par de grandes questions d'histoire et de géographie se référant aux programmes scolaires ⁽³⁾. Il est périodiquement révisé et publié au Bulletin officiel du Ministère de l'Education nationale.

2. Principaux changements intervenus et pistes de préparation.

A. Un concours basé sur la prise en compte d'une meilleure professionnalisation

Par rapport à l'architecture antérieure, la première novation de ce CAPES rénové est basée sur la volonté affirmée d'une meilleure prise en compte de son caractère professionnalisant comme concours de recrutement de futurs enseignants intervenant en collèges et lycées, des classes de 6^{ème} aux classes de terminale. Sa logique est de mieux distinguer ce qui relève des universités, qui ont la responsabilité de la formation initiale de tous les étudiants se destinant au professorat jusqu'au niveau du master, de ce qui relève de l'Education nationale qui a la responsabilité du recrutement, de l'adaptation au métier et de la formation continue des professeurs.

Des écrits. Les deux épreuves écrites de composition – ouvrant l'admissibilité à l'oral – ont pour objectif d'évaluer le bagage scientifique, culturel et intellectuel acquis par les candidats au cours de leur formation pluriannuelle en université dans leurs deux champs disciplinaires de spécialité. Elles peuvent être accompagnées de documents alors que l'épreuve de géographie oblige à une réalisation cartographique.

Cela signifie que l'étude de documents historiques et géographiques de toute nature (iconographie, texte, statistique, cartes, imagerie aérienne et spatiale, globes virtuels...) et sous ses formes traditionnelles ou, de plus en plus, numériques fait partie intégrante de la préparation au concours du CAPES. Enfin, l'un des deux sujets pourra à l'avenir intégrer – une nouveauté – une dimension d'épistémologie et d'histoire des deux disciplines.

La préparation générale au concours doit donc être conçue par les candidats comme s'inscrivant dans un cursus de formation intellectuelle de plusieurs années qui est sanctionné *in fine* par la réussite au concours.

L'année même du concours, le jury définit un programme constitué de grandes et larges questions d'histoire et de géographie se référant aux programmes scolaires dont l'objectif est double : sérier l'effort fourni par les préparateurs et les candidats, articuler plus étroitement démarches et contenus scientifiques et maîtrise et mise en œuvre professionnelles.

Des oraux. La finalité des deux épreuves d'oral – ouvrant à l'admission définitive – est bien de permettre au jury de choisir les candidats les plus aptes à la fonction d'enseignant sur des critères d'ordre scientifique, pédagogique et didactique. L'accent est donc mis sur la capacité des candidats à maîtriser les démarches de professionnalisation à travers une leçon d'histoire ou de géographie – qui demeure pour l'essentielle à la fois dans sa structure et dans les attentes du jury – et une épreuve sur dossier.

³ Consultables sur <http://eduscol.education.fr/cid47734/programmes-scolaires-presentation.html>

Lors de l'épreuve sur dossier, le candidat tirera un sujet dans la discipline - histoire ou géographie - qui n'aura pas fait l'objet de la leçon. Ce sujet comportera un libellé se rapportant à une question relative aux modalités d'élaboration de la connaissance géographique ou historique, et invitant le candidat à développer une réflexion sur les principes et méthodes qui fondent les deux disciplines (dimension scientifique et épistémologique), ainsi que sur les débats qui en ont ponctué l'évolution (histoire des disciplines et de leur enseignement). Le candidat sera également invité à lier cette réflexion à la question de l'élaboration des programmes d'histoire, de géographie et d'éducation civique du secondaire, et à celle des finalités de leur enseignement (dimension didactique et civique). Pour aider le candidat dans sa réflexion et lui permettre de l'appuyer sur des exemples précis, le sujet sera accompagné d'un dossier documentaire prenant en compte les différentes dimensions - scientifique et épistémologique, didactique et civique - de l'épreuve.

B. Un concours de recrutement réellement bivalent histoire et géographie

La seconde novation de ce CAPES rénové est d'être un concours de recrutement totalement bivalent histoire et géographie. Son objectif est de mettre fin à une anomalie préjudiciable à l'enseignement de nos disciplines dans les collèges et lycées : la forte logique de spécialisation initiale antérieure des candidats se traduisait trop souvent dans les collèges et les lycées par une tendance à réduire l'enseignement de l'une des deux disciplines à la portion congrue contrairement aux exigences des programmes en vigueur et aux besoins de formation des élèves qui nous étaient confiés. Ce rééquilibrage passe par le strict équilibre des deux disciplines dans la notation des épreuves tant écrites qu'orales, et - à l'oral - par un tirage au sort qui détermine la dominante disciplinaire entre la leçon et l'épreuve sur dossier.

Ces choix nécessaires et légitimes de totale bivalence des futurs certifiés doivent inciter les candidats à se construire un cursus de formation initiale très largement ou totalement bivalent et lors de leur année de préparation au concours à travailler de manière équilibrée en ne sacrifiant aucune des deux disciplines et aucune des grandes questions au programme.

C. Répondre aux besoins des enseignements du futur.

Plus généralement, les candidats au CAPES et leurs préparateurs doivent concevoir leur formation comme s'inscrivant dans un cadre prospectif préparant les futurs enseignants aux besoins et mutations des vingt ou trente prochaines années. Ils doivent donc être à l'écoute des changements qui affectent en profondeur l'enseignement de l'histoire et de la géographie dans les établissements scolaires.

Dans ce cadre, on assiste en particulier ces dernières années - comme l'exigent les nouveaux programmes - à la forte montée de la mobilisation des TICE (nouvelles technologies de l'information et de la communication) dans les établissements (ENT : espace numérique de travail, TBI : tableaux blancs interactifs, vidéoprojecteurs, utilisation critique d'internet...). C'est pourquoi, dans les deux à trois ans qui viennent, le Jury du CAPES va progressivement exiger des candidats qu'ils mobilisent, maîtrisent et mettent en œuvre lors des épreuves orales ces nouvelles technologies numériques comme cela se fait déjà très largement dans les CAPES d'autres disciplines.

Ces choix, incontournables, exigent là encore que les candidats s'y préparent très à l'amont lors de leurs années de formation initiale et qu'ils intègrent ces exigences lors de leur année de préparation au concours. Le Jury dans ses prochains rapports annuels ⁽⁴⁾ reviendra plus en détail sur ces importantes questions, en particulier dans celui qui sera publié à l'issue du concours 2010.

D. Un nouveau calendrier des épreuves.

Si le calendrier des concours de recrutement des personnels de l'enseignement du second degré pour la session 2011 n'est pas encore totalement et définitivement fixé à l'heure où ce texte d'explicitation est écrit, il est cependant important de souligner les profonds changements introduits par le nouveau calendrier prévisible des épreuves.

- Mi- avril 2010 : publication des nouveaux programmes 2001.
- Mi -mai 2010 : ouverture des inscriptions aux concours pour les candidats.
- Novembre 2010 : Epreuves écrites d'admissibilité.
- Avant la mi janvier 2011 : publications des résultats des épreuves écrites.
- Juin 2011 : épreuves orales d'admission.

En conclusion

Ce nouveau CAPES rénové d'histoire et de géographie constitue une nette rupture avec la philosophie et l'économie générale antérieures de l'ancien concours.

Plus professionnel, totalement bivalent et ouvert sur les besoins des jeunes générations qui nous sont confiées, il est une occasion à saisir que l'on ne peut gâcher. Il vise en effet deux objectifs principaux : toujours mieux former les enseignants de nos disciplines entrant dans le métier, valider et renforcer la présence et le rayonnement de l'histoire et de la géographie dans le cursus de formation de l'enseignement secondaire, du début du collège à la classe terminale.

Dans cette période de transition et alors que les universités sont confrontées à de nombreux défis, de l'autonomie à la mastérisation, le Jury est bien conscient des difficultés qui peuvent se faire jour. Son objectif dans les prochains mois est d'accompagner cette rénovation du CAPES au mieux des intérêts collectifs à la fois de nos disciplines et de l'institution scolaire.

⁴ Consultables dans la revue *Historiens et Géographes* ou sur <http://www.education.gouv.fr/cid4927/sujets-des-epreuves-d-admissibilite-et-rapports-de-jurys.html>